

Réunion du 6 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procurations(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2016/271 - Aide au sport de masse - 3312  
Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et  
d'approbation des conventions d'objectifs et de développement  
sportif**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 198 815,64 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 75 705,64 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2014/2015 ;
- 123 110,00 € au titre des conventions d'objectifs pour l'année 2016.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions et autorise le Président du Conseil Départemental à signer les conventions d'objectifs et/ou de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants selon le modèle annexé au règlement financier départemental :

- le Basket Club de Souffelweyersheim ;
- le Strasbourg Illkirch Graffenstaden (S.I.G.) Association ;
- le comité départemental de l'aviron ;
- le comité départemental de canoë-kayak ;
- le comité départemental d'études et de sports-sous-marins ;
- le comité départemental de gymnastique ;
- le comité départemental d'haltérophilie ;

- le comité départemental de rugby ;
- la ligue d'Alsace de taekwondo ;
- le comité départemental de tennis.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160606-lmc1101028-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 08/06/16